



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Avis public

Règlement 2018-114

Modifiant le règlement 2016-102 fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mars 2018, le règlement portant le numéro 2018-114 a été adopté.

Les modifications visent les articles 14 et 15, concernant la tarification et la facturation.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 7 mars 2018.

B. Leclerc

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe